

Communiqué des écoles supérieures publiques d'art et de design

Coronavirus COVID-19 – Les écoles d'art et de design adaptent les conditions d'admission en garantissant l'égalité des chances

À la suite des annonces du Président de la République, les écoles supérieures d'art et de design sont fermées depuis le lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Le passage au stade 3 de l'épidémie COVID-19 et le renforcement des mesures de confinement imposent aux écoles d'adapter la procédure et le calendrier de l'admission en première année (appelée « examen d'entrée » ou « concours d'entrée » selon les écoles) et en cours de cursus (commission d'admission et équivalence).

S'agissant de l'examen d'entrée, nous avons toujours affirmé l'importance primordiale de l'entretien individuel, son caractère essentiel. Nos écoles ne recherchent pas des profils académiques mais des individus en capacité d'affirmer une singularité, quels que soient leur âge et leur dossier scolaire. En effet, les candidates et candidats, lors de la rencontre avec les jurys, font valoir leur aptitude à s'engager dans des études d'art et témoignent de leur motivation.

En cette période exceptionnelle,

- compte tenu de l'arrêté du 17 mars 2020 pris par le ministre des Solidarités et de la Santé pour lutter contre la propagation du virus COVID-19
- qui complète l'arrêté du 14 mars concernant les concours de recrutement et examens de l'enseignement,

les écoles proposeront une ré-organisation de leurs modalités d'accès aux formations. Certains établissements pourront ainsi recourir à des méthodes à distance pour tout ou partie des examens, d'autres maintiendront leur organisation en aménageant le calendrier. Toutes les écoles s'attacheront à offrir aux candidates et candidats la possibilité d'exprimer leur motivation et leur singularité.

Consciente de la difficulté pour certaines ou certains d'accéder à des outils numériques – et pour ne pas remettre en cause le principe fondamental d'égalité des chances – chaque école proposera aux candidats qui se manifesteront des adaptations pour que personne ne soit dépossédé de sa liberté de candidater.

Cette adaptation du mode de recrutement des écoles supérieures publiques d'art et de design est une exception. Elle répond à une situation inédite pour laquelle les mesures de prévention et de confinement sont vitales.